



absence du certificat de conformité

Par **Samgratte**, le **01/06/2011** à **20:11**

Bonjour,

Nous allons acheter une maison Lundi (signature devant le notaire et enfin propriétaire). Tout est ok sauf un seul ic, le propriétaire n'a pas le certificat de conformité de la maison. Le notaire m'assure qu'il n'y a pas de soucis pour la vente mais moi ça m'inquiète. J'ai contacté le propriétaire qui a fait juste la demande la semaine dernière !

Qu'est ce que je risque si la maison n'est pas conforme? Je pense que l'assurance peut justement réclamer ce certificat en cas de sinistre?

En gros que dois-je faire? c'est urgent de surcroît que Jeudi c'est férié et que la mairie n'est ouvert que le jeudi... Et vendredi le pont...

Merci d'avance !